



JE DÉCOUVRE LE
MANIFESTE DE
LA CFTD CHEMINOTS



RETROUVEZ L'ENSEMBLE
DES REVENDICATIONS
SALARIALES DE LA CFTD

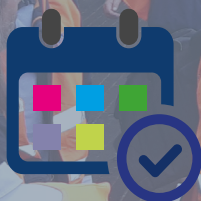
TABLE RONDE SALAIRES DU 17 NOVEMBRE 2021

La Table Ronde en lien avec les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) relatives aux salaires aura lieu le 17 novembre au siège de la SNCF à St Denis. Celle-ci se déroulera dans un contexte de reprise de l'inflation et de flambée des prix de l'énergie qui pèse lourd sur le pouvoir d'achat des cheminotes et des cheminots.

La CFTD s'est inscrite dans la démarche unitaire portée par l'interfédérale CFTD/SUD/UNSA afin de peser sur ce rendez-vous salarial annuel et d'obtenir un Accord Salarial 2021 à la hauteur des attentes des cheminots ! ➡➡➡

RASSEMBLEMENT DU 17 NOVEMBRE 2021

Agents actifs et retraités, la CFTD vous donne rendez-vous le 17 novembre à 11H30 devant le siège de la SNCF à St Denis pour faire entendre les légitimes revendications des cheminots !



MERCREDI 17 NOVEMBRE
DÉBUT DU RASSEMBLEMENT À 11H30



2, PLACE AUX ÉTOILES
93210 ST DENIS
ACCÈS PAR LE RER D
STADE DE FRANCE-ST DENIS



5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis



www.cfdtcheminots.org



CFDT-Cheminots-Officiel



01 76 58 12 31



contact@cfdtcheminots.org



@cfdtcheminots

© CFTD Cheminots novembre 2021

Texte Pascal Couturier

Crédits photo Pascal Couturier-Adobe Stock

Ne pas jeter sur la voie publique



VOICI LES PRINCIPALES REVENDICATIONS SALARIALES QUI SERONT PORTÉES PAR LA CFDT LORS DE CETTE TABLE RONDE

PRIME COVID

⇒ Versement d'une prime exceptionnelle de 1000€ à l'ensemble des cheminots, portée à 1500€ pour les agents ayant assuré la production ferroviaire.

REVALORISATION DES SALAIRES

⇒ Revalorisation des salaires de base et des primes de travail ;
⇒ création d'un véritable 13ème mois pour les personnels roulants et les contractuels ;
⇒ revalorisation des indemnités de travail de nuit, dimanches et fêtes ;
⇒ prime d'intéressement portée à 1000€ minimum...



DÉBLOCAGE DE LA GRILLE

⇒ Déblocage de la grille sédentaire et agents de conduite (avec mesures équivalentes pour les agents contractuels) ;
⇒ création d'une prime d'ancienneté pour les contractuels.

COMPENSATION DE L'ARRÊT DES RECRUTEMENTS AU STATUT

⇒ Création de dispositifs spécifiques permettant de garantir un déroulement de carrière valorisant aux agents ;
⇒ attribution d'un nombre supplémentaire de niveaux pour les prochaines notations.